



À la recherche de l'argent perdu

Comme sur bien d'autres sujets, la crise sanitaire a mis en évidence le sous-financement de la recherche en France. De ce point de vue, la loi de programmation promulguée à la fin de l'année dernière apparaît comme une occasion dramatiquement manquée. Il y a en effet un fossé entre les timides promesses budgétaires du gouvernement et la réalité vécue par l'ensemble des enseignant-es-chercheur-ses et des chercheur-ses.

Ce dossier se propose d'examiner l'ensemble de ces aspects : d'un côté, l'aspect macroscopique, au travers d'une synthèse sur le circuit parfois complexe de financement de la recherche publique, de l'autre, l'aspect (doublement) microscopique des dotations par chercheur-se et enseignant-e-chercheur-se, par un regard de terrain sur la réalité des contraintes qui s'exercent dans les laboratoires avec une très grande diversité de situations.

Le dossier comporte également un entretien avec le sénateur Pierre Ouzoulias, dont tout le monde connaît l'engagement pour le service public de l'ESR et qui nous livre ici de précieux éléments de réflexion sur les conséquences du sous-financement évoqué plus haut sur l'intégrité scientifique ainsi que sur les mécanismes institutionnels qui contribuent à cette dégradation de l'éthique en recherche. ■

Dossier coordonné par **CHRISTOPHE VOILLIOT**

Le financement de la recherche publique en France

L'adoption de la LPR par le Parlement à la fin de l'année 2020 s'inscrivait dans une démarche de programmation budgétaire susceptible de se traduire par une augmentation graduelle de la dépense publique pour un total de 5,1 milliards d'euros pour la Mires à l'horizon de 2031. Or, cet accroissement ne sera pas suffisant à lui seul pour atteindre les objectifs fixés, à savoir une dépense intérieure de recherche et développement des administrations (Dirda) de 1 %. Les enjeux ne se limitent pas à ce seul indicateur macroéconomique mais doivent aussi être appréhendés à l'aune de la diversité, pour ne pas dire la complexité, des structures et des circuits de financement de la recherche publique. Mais auparavant, il est nécessaire d'envisager aussi cette question de manière chronologique.

Par **CHRISTOPHE VOILLIOT**, cosecrétaire général

1. « MAIS QU'ALLONS NOUS FAIRE DE TOUT CET ARGENT ? »¹

L'historien Brunot Marnot a montré à quel point le budget du CNRS a subi des évolutions contrastées au cours de son premier demi-siècle d'existence. Après un démarrage modeste en 1944, il a connu une hausse significative à partir de 1953 dans le cadre du deuxième plan qui a intégré le développement des sciences et des techniques dans ses objectifs. Après 1959, la recherche fondamentale bénéficia d'un soutien politique affirmé dont la traduction budgétaire fut immédiate. C'est à cette époque que l'indicateur de dépenses mesuré au regard du PIB est devenu un critère de mesure de l'efficacité des politiques publiques de recherche². Si l'on observe l'évolution de cet indicateur depuis 1981 (voir infographie ci-contre), on voit à quel point la situation s'est dégradée tendanciellement depuis. Il est également possible de faire une lecture plus politique d'un tel tableau car, en moyenne, les gouvernements de gauche ont toujours été plus généreux que les gouvernements conservateurs vis-à-vis de la recherche publique.

Si l'on regarde cet indicateur pour les années récentes, on se rend compte à quel

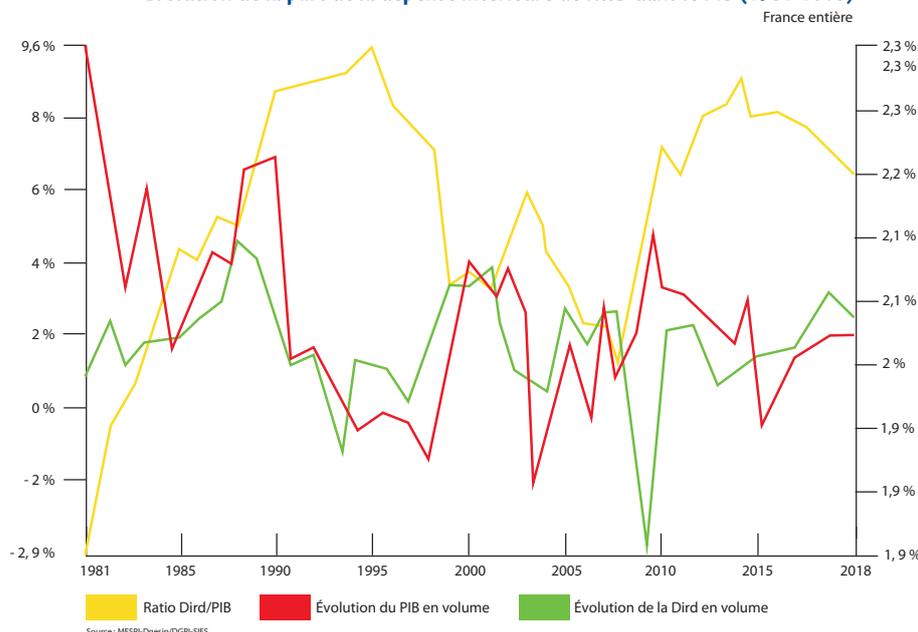
point la France n'a jamais été en capacité, du fait de l'austérité budgétaire imposée par les gouvernements successifs, d'atteindre l'objectif d'une Dird égale à 3 % du PIB fixé par l'Union européenne dans le cadre de la stratégie Europe 2020. La contribution des entreprises a une dimension cyclique liée à la conjoncture économique mais son évolution globale traduit aussi la contribution de plus en plus faible du secteur industriel du fait de la tertiarisation de l'économie française. Quant à la contribution des administrations, elle demeure structurellement trop faible (voir infographie page suivante). Redonner la priorité à la recherche fondamentale supposerait donc un effort budgétaire bien plus conséquent que l'inflexion envisagée dans le cadre de la LPR.

Redonner la priorité à la recherche fondamentale supposerait un effort budgétaire bien plus conséquent que l'inflexion envisagée dans le cadre de la LPR.

1. Phrase prononcée, en 1959, par un administrateur du CNRS à l'annonce du prochain budget ; citée par Bruno Marnot, « Le budget du CNRS de la Libération à 1968 », *La Revue pour l'histoire du CNRS*, n° 25, 2010, p. 38. Voir aussi « Le budget du CNRS de 1969 à 2000 », *La Revue pour l'histoire du CNRS*, n° 26, 2010, p. 36-41.

2. La dépense intérieure de recherche et développement (Dird) comprend à la fois la dépense des administrations (Dirda) et celle des entreprises (Dirde).

Évolution de la part de la dépense intérieure de R&D dans le PIB (1981-2018)



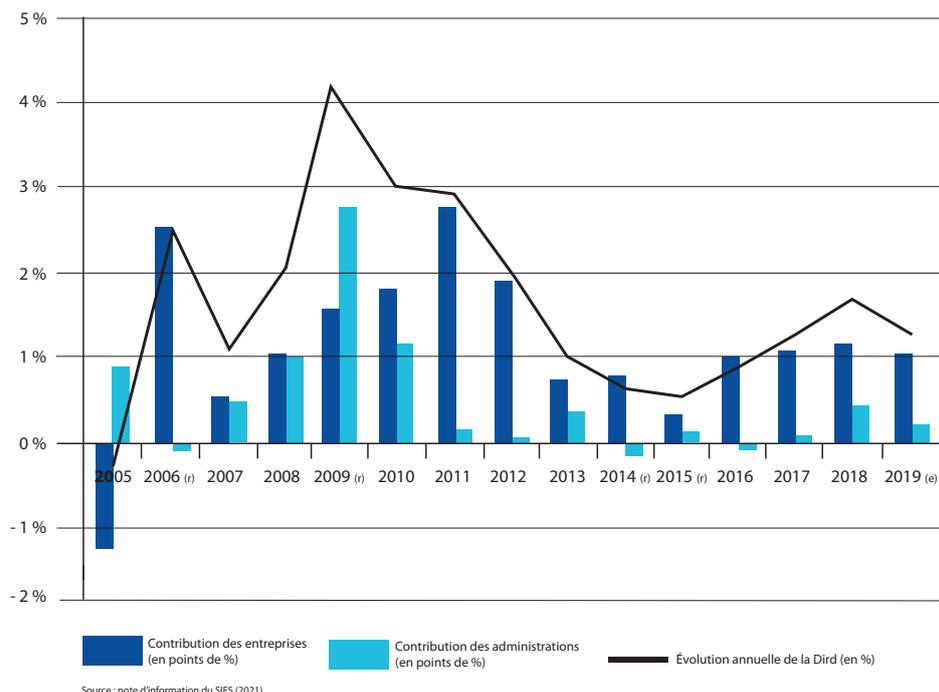
2. ÉTAT DES LIEUX

Dans la nomenclature budgétaire, le secteur des administrations ou de la recherche publique regroupe l'ensemble des organismes publics de recherche et développement (EPST, EPIC), les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, les centres hospitaliers universitaires (CHU), les centres de lutte contre le cancer (CLCC), les institutions sans but lucratif (ISBL) ainsi que les différents services ministériels civils ou militaires finançant ou exécutant des travaux de recherche. Leurs ressources peuvent être divisées en trois catégories : 1) les dotations budgétaires de l'État ; 2) les redevances de la propriété intellectuelle, les dons et legs et les prestations de services ; 3) les ressources contractuelles en provenance d'un tiers au titre de contrats, conventions ou subventions et/ou qui résultent d'appels à projets. Entrent dans cette dernière catégorie les financements en provenance de l'Agence nationale de la recherche (ANR), de l'Institut national du cancer (Inca), de Bpifrance, des collectivités territoriales des organisations internationales et de l'Union européenne.

La recherche publique représente 35 % de la dépense totale en matière de R&D. Elle est effectuée dans les organismes de recherche (53 % de la Dirda en 2018), le secteur associatif (5 %), les ministères et autres établissements publics (1 %), les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (33 %), les CHU et les CLCC (9 %)³. Pour les universités, cela correspond à un montant de 5,8 milliards d'euros.

L'ensemble des recettes et des dépenses publiques affectées aux activités de recherche ne se limitent pas à la Mires, il faut également

Contribution des entreprises et des administrations à la Dird



tenir compte des budgets des autres ministères ainsi que des générations successives de plans d'investissement d'avenir (PIA).

3. L'EMPRISE CROISSANTE DES APPELS À PROJETS

Quel sera l'impact de la LPR sur ces données ? L'objectif affiché est d'augmenter le budget d'intervention de l'ANR, c'est-à-dire la part de la recherche financée sur la base d'appels à projets. Cette augmentation devrait diminuer à terme le taux de sélection, à condition toutefois, et ce scénario est pourtant très vraisemblable, que le nombre de porteurs de projets n'augmente pas dans le même temps.

Il faut s'interroger sur ce que représente un tel mécanisme. Appréhendé depuis la paille, c'est-à-dire du point de vue de celui ou >>>

La recherche publique représente 35 % de la dépense totale en matière de R&D.

LE PLAN D'INVESTISSEMENT D'AVENIR 4

Le PIA4 (plan d'investissement d'avenir) est une enveloppe budgétaire d'un montant de 20 milliards d'euros (Mds€) sur cinq ans dont 11 Mds€ sont inclus dans l'enveloppe globale de crédits du plan de relance*. Il comprend plusieurs axes :

- un volet « dirigé » qui vise à financer, pour un montant total de 12,5 Mds€ sur cinq ans, dont 2,5 Mds€ de fonds propres, des investissements à caractère exceptionnel ;
- un volet « structurel » qui a pour objectif de garantir un financement pérenne et prévisible aux écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation mis en place par les précédents PIA. Ce volet est doté de 7,5 Mds€ sur cinq ans.

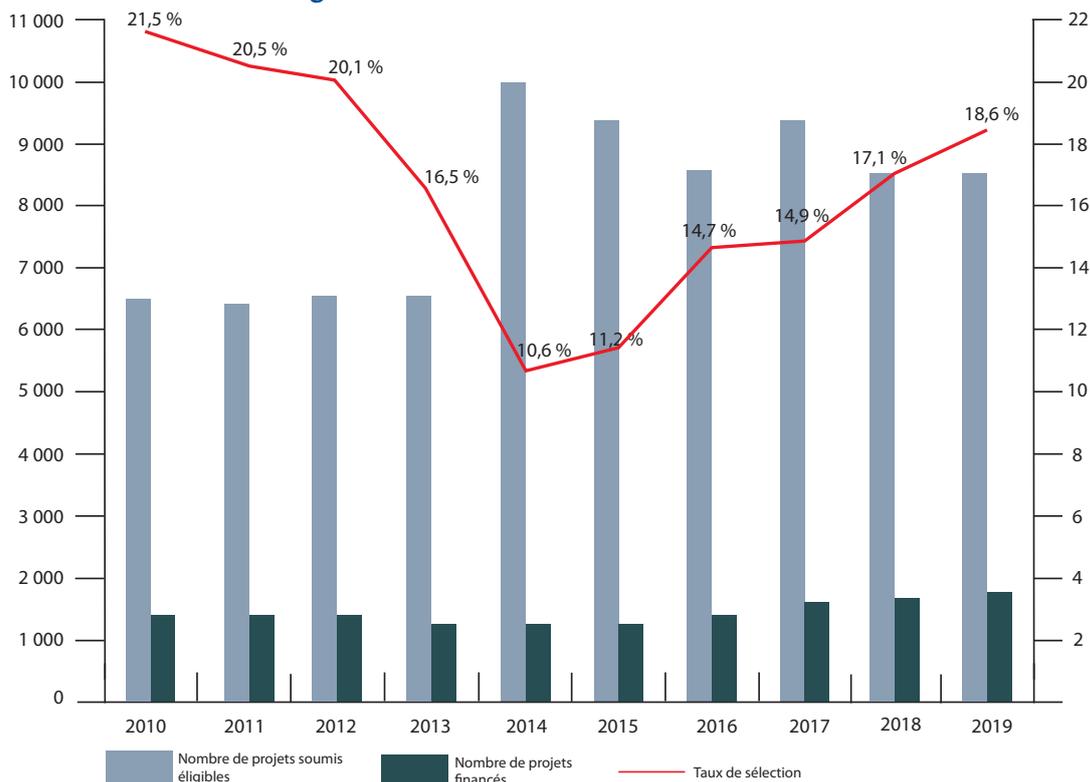
* www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-692-fevrier-2021.

3. https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eestr/FR/T027/les_depenses_interieures_de_recherche_et_developpement/.

4. À ceux qui en douteraient, on conseille d'aller voir le guide en ligne national sur les aides aux entreprises ; les appels à projets de l'ANR relatifs à l'innovation y apparaissent comme des sources potentielles de financement de l'activité des entreprises : les-aides.fr/aide/JpVvGSwMDA4v/anr/appels-a-projets-de-recherche.html.

5. Selon l'article L. 329-5 du Code de la recherche, l'ANR doit verser aux établissements publics hébergeant les équipes réalisant les projets financés par l'ANR une somme représentant une participation aux frais de gestion liés aux contrats.

Évolution du taux de sélection global de l'Agence nationale de la recherche entre 2010 et 2019



Source : commission des finances du Sénat

>> de celle qui a besoin d'argent pour financer les recherches auxquelles il ou elle souhaite contribuer, l'appel à projets est à la fois un obstacle et une mise sous tension. Un obstacle, car l'appel à projets signifie que l'allocation des moyens sera quoi qu'il arrive subordonnée à

un processus de sélection qui s'apparente à un mécanisme de marché⁴ : l'offre de travail du chercheur doit rencontrer une demande socialement attestée. Une mise sous tension car, outre le temps passé et souvent perdu à répondre aux appels à projets, le résultat de l'appel va contribuer en dehors de toute considération épistémologique à la hiérarchisation des objets de recherche selon des logiques multiples qui peuvent durablement s'écarter de la valeur intrinsèque bien que très largement imprévisible des travaux envisagés. C'est pour cette raison que des projets de recherche qui faisaient sens du point de vue de leurs objets, et des potentielles découvertes sur lesquelles ils pouvaient déboucher, comme la recherche sur les coronavirus, n'ont pas réussi à émerger du processus de sélection de l'ANR alors que des recherches liées à une demande d'expertise immédiate s'en sortent plus facilement. Plus la programmation de la recherche échappe aux chercheurs eux-mêmes et doit passer sous les fourches Caudines du

HORIZON 2020

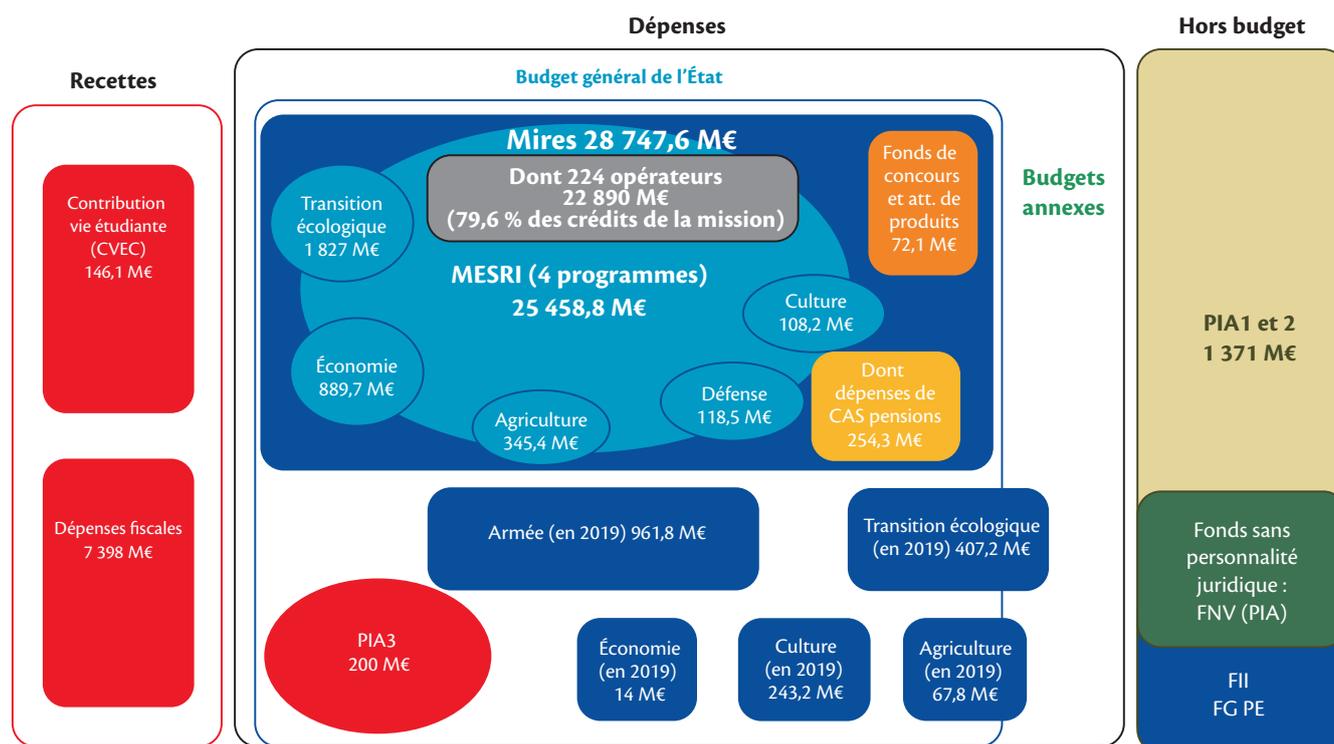
Au niveau européen, le financement de la recherche relève d'un programme-cadre pluriannuel qui est défini par l'article 182 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (UE). Ce programme-cadre fixe les objectifs scientifiques et technologiques à réaliser par les différentes actions envisagées et les priorités qui s'y attachent. Il est arrêté par le Parlement européen et le Conseil, statuant conformément à la procédure législative ordinaire, après consultation du Comité économique et social*. Le dernier en date concerne la période 2021-2027 ; son enveloppe budgétaire s'élève à 95,5 milliards d'euros, dont 5,4 milliards proviennent du plan de relance Next Generation EU. Il comporte trois piliers :

- le pilier « science d'excellence » concerne des projets de recherche exploratoire, conçus et menés par des chercheurs par l'intermédiaire du Conseil européen de la recherche. Ce pilier finance des bourses et des échanges dans le cadre des actions Marie Skłodowska-Curie, et investira dans les infrastructures de recherche ;
- le pilier « problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne » est centré sur la recherche liée aux défis de société et aux capacités technologiques et industrielles. Il se subdivise en missions de recherche à l'échelle de l'UE. Il comprend également des partenariats européens public-public et public-privé ainsi que les activités menées par le Centre commun de recherche ;
- le pilier « Europe plus innovante » a pour objectif de faire de l'Europe un précurseur en matière d'innovation créatrice de marchés via le Conseil européen de l'innovation et l'Institut européen d'innovation et de technologie.

En résumé, les deux premiers piliers relèvent respectivement de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée. Quant au troisième, il vise explicitement l'intégration des entreprises et de l'ESR dans une logique qui dépasse les habituels partenariats. Il a pour objectif l'accélération de la transformation des découvertes scientifiques en innovations susceptibles de représenter une valeur marchande.

* www.horizon2020.gouv.fr/cid74211/traite-sur-fonctionnement-union-europeenne.html.

La dépense consolidée de l'État en matière de recherche et d'enseignement supérieur en 2020 (estimation en millions d'euros)



Source : Cour des comptes, note d'analyse de l'exécution budgétaire 2020 (Mires)

benchmarking, plus le conformisme s'instaurera comme la seule tactique sensée pour survivre, financièrement parlant, dans l'ESR.

Pour répondre aux nombreuses critiques qui ont émaillé la genèse de la loi de programmation de 2020, le MESRI a consenti à augmenter la part du budget d'intervention de l'ANR qui sera redistribuée par le biais du préciput⁵. Est-ce la meilleure solution pour augmenter les budgets des laboratoires ? Assurément non, car le préciput va se transformer en une réallocation des moyens qui restera contrainte par les succès initiaux des établissements. En définitive, seuls les laboratoires qui se trouvent dans le périmètre institutionnel des établissements ou des organismes de recherche bénéficiant déjà des financements « compétitifs » pourront en bénéficier. En langage vulgaire, cela signifie « arroser là où c'est déjà mouillé » ! Mais la vulgarité n'est que bien peu de choses à côté de la violence institutionnelle qu'induit la généralisation des appels à projets. L'objectif, de plus en plus avoué par les zéloteurs de la LPR, est de constituer un réseau européen d'universités spécialisées dans la recherche, laissant le maillage du territoire et les formations à des universités de second rang et à leurs « campus connectés » (voir p. 22). Les choix aujourd'hui effectués pour le financement de la recherche publique auront par conséquent un impact négatif et durable sur l'ensemble de l'ESR. ■

LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

La dépense fiscale principale de la Mires est le crédit d'impôt recherche (CIR), qui est rattaché au programme 172. Son importance s'est accrue, passant de 83 % en 2019 à 89 % en 2020 du montant total des dépenses fiscales affectées à titre principal à la Mires et 95,6 % des dépenses budgétaires du programme 172, selon la Cour des comptes. Le CIR est à la fois un mécanisme d'optimisation fiscale qui permet aux entreprises privées de diminuer le montant de leur impôt sur les sociétés¹ et un dispositif d'encouragement censé favoriser les dépenses de recherche du secteur privé et l'emploi scientifique. En 2020, la dépense fiscale totale devrait être d'environ 6,6 milliards d'euros. On notera que la loi de finances pour 2021 a acté la suppression du volet instauré en 2004 qui permettait le doublement de l'assiette du CIR pour les entreprises qui confiaient des travaux de R&D à des laboratoires publics de recherche afin de répondre à une injonction de la Commission européenne qui considérait qu'il s'agissait d'une aide d'État déguisée. L'effet d'entraînement de cette dépense fiscale sur la dépense de R&D des entreprises apparaît à la fois difficile à mesurer avec exactitude et assez limité (entre 0,9 et 1,5). La commission de la recherche du Cneser a montré que si le CIR avait pu avoir un effet d'entraînement positif pour certaines petites entreprises, il représentait une aubaine pour les plus grandes². L'exemple de Sanofi, qui ne cesse de licencier des équipes entières de chercheurs alors que cette entreprise est un des plus gros bénéficiaires du CIR, montre combien il est facile de détourner un tel dispositif dans une logique uniquement financière.

1. Le CIR vient en diminution de l'impôt sur les sociétés des exercices N+1 à N+4 en application des dispositions de l'article 199 ter B du Code général des impôts (CGI).

2. www.snesup.fr/article/cneser-permanent-du-16-avril-2019-cir-et-aide-publique-la-recherche-des-entreprises-analyse.

Budget des unités de recherche : complexité oui, puzzle non

Les unités de recherche connaissent une grande diversité en matière de gestion budgétaire, selon la nature des recherches, la taille et le statut des unités, les types de crédits ou encore le statut des personnels.

Par le secteur **RECHERCHE**

Cet article collectif du secteur recherche vise à croiser le vécu des participants. Il ne prétend pas à l'exhaustivité mais il constitue un partage actualisé d'une expérience en vue d'établir un constat ponctuel, de diffuser des exemples de pratiques et, autant que possible, de les améliorer. Il peut révéler des aspects critiquables. La revendication syndicale pourra y trouver toute sa place.

Il a été tenu compte des différences dans la nature des recherches (expérimentales, mécaniques, informatiques, etc. qui nécessitent matériels et fluides et celles plus immatérielles), dans la taille et le statut des unités (UMR et ex-EA principalement, dorénavant unité de recherche, UR), entre les crédits récurrents et les autres, différence également au sein des personnels notamment entre les membres permanents et ceux et celles qui ont un statut différent, sans oublier les administratifs. D'emblée nous sommes dans une diversité compréhensible et légitime. Il n'en demeure pas moins que la complexité s'intensifie en aggravant les aspects les plus obscurs, inégalitaires et néfastes à notre mission principale : la recherche. De plus, il n'est pas exclu que les domaines « immatériels » aient une plus grande tradition de sobriété voire de pénurie accentuée par de l'autocensure : mathématiques, sciences humaines et humanités.

ORIGINES VARIÉES DES FONDS SUR PROJETS

On remarque d'abord un effort des collègues pour maintenir au meilleur niveau un financement de leur unité et la volonté de l'améliorer, si possible, par des apports divers, nécessité faisant loi. Récurrent et compléments coexistent par obligation. Tout compte fait, la gestion entre pairs semble avoir des vertus même si les moyens ne lui sont pas donnés. Certaines équipes, plutôt petites (une vingtaine de permanents) n'ont quasiment que le récurrent. Toutes, y compris les unités de 200 permanents, opèrent une répartition en fonction de leur structure. S'il existe des sous-structures (départements ou autres), des concentra-

tions sont organisées aux divers niveaux. On peut avoir des doubles budgets en fonction des rattachements entre divers organismes mais aussi des mutualisations complexes dans le cas de cotutelles entre plusieurs établissements. Au bout du compte, il semble se dégager une enveloppe de 900 à 1 000 euros par an (parfois jusqu'à 2 000 euros) et par permanent sur le récurrent. Dans certaines UR, les permanents savent qu'ils peuvent disposer de 1 000 euros/an. Les fonds sur projets sont d'origines très variées ainsi que leur montage : porteur déposant au nom d'un groupe de chercheurs, AAP soumis à classement au sein du labo, d'une fédération d'UR, d'un pôle de l'établissement. Ces financements sur projets ne sont pas partagés mais il peut y avoir des solidarités ponctuelles au profit de membres qui ne sont pas listés dans le projet : mission, achats de livres. Des laboratoires ont le souci de prioriser celles et ceux qui n'ont rien eu depuis longtemps mais qui maintiennent une activité de recherche ou qui ne peuvent obtenir leur financement par un autre canal.

CALENDRIERS VARIABLES

La procédure de répartition et de gestion suit des calendriers variables : ici un appel par an pour des demandes particulières, là deux fois par an pour l'achat de matériel et l'obtention de missions, ailleurs réunion du bureau de l'unité tous les deux mois pour décider des « grandes missions », celles de moins de 150 euros étant accordées quasiment d'office. L'instance décisionnaire est le conseil de laboratoire souvent à dominante PU masculine mais les conseils PU féminins existent aussi en humanités. Le conseil se réduit parfois à un « bureau ». La procédure n'est pas ouverte à l'ensemble des membres, la confiance est plutôt générale ou généralisée, les membres élus à la direction des laboratoires sont reconnus et ils assument leurs fonctions avec un assentiment plutôt partagé. Si nécessaire, l'évaluation en fin de contrat permet d'aborder les questions les plus sensibles en présence des experts. Il en va de même pour le financement éven-

Tout se passe comme si le chercheur devait désormais accéder à des financements en passant par une réorganisation de sa pensée et sa recherche en fonction du temps du projet.

tuel de travaux et missions de doctorants qui peuvent être considérés comme prioritaires par des équipes d'UR. Cette inclusion des étudiants à la recherche peut s'étendre à des stages de masters adossés à l'équipe. La gestion financière complexe des UR relève en bonne partie d'administratifs dans le cas des unités très importantes en nombre de permanents et de non-permanents. Ce n'est pas le cas des petites unités dont la gestion administrative des missions et le suivi financier reposent en grande partie sur les membres du conseil de laboratoire ou sur un ou plusieurs membres élus pour assurer les différentes tâches de gestion. Parfois, un personnel administratif reçoit en charge la gestion de plusieurs équipes avec des résultats variables en raison d'une complexité encore accrue. L'image et les résultats de ces équipes peuvent s'en trouver altérés alors que la gestion des budgets y est plus flexible et plus transparente, ne serait-ce que par la proximité des membres entre eux et la connaissance par les autres des recherches et des besoins de chacun. À l'heure d'une évaluation au sein même de l'établissement, voire de fusion et/ou d'établissements expérimentaux, ce handicap par l'absence de personnels administratifs dédiés renforce les inquiétudes et pousse à davantage de regroupements.

BAISSE DU RÉCURRENT

Cette diversité de situation, leur évolution et la multiplication des financements débouchent sur un paysage de financements en puzzle. Le sentiment est que le récurrent

est en train de disparaître et, dans le cas des UR importantes en nombre, sa part relative est en train de diminuer parfois très rapidement. Il en résulte plusieurs travers. La répartition constatée dont il est fait état ci-dessus montre que le récurrent parvient tant bien que mal à chaque membre. Cette somme est modeste, insuffisante et sans perspective de croissance. Or, n'est-elle pas la garantie d'une diversité scientifique porteuse d'innovation, de rupture, de changement ? Dans le cas des projets, le financement est fléché contractuellement pour une destination définie a priori comme si le résultat était prévisible. Tout se passe comme si le chercheur devait désormais accéder à des financements en passant par une réorganisation de sa pensée et sa recherche en fonction du temps du projet. Que devient la formulation d'hypothèses inhérentes à la démarche scientifique ? Cette perspective de résultats annoncés semble particulièrement sensible à la pression de publications compatibles avec une expertise dominante.

Dans cette diversité de situations, reste le constat d'une bonne volonté des enseignant-es-chercheur-ses et des chercheur-ses pour utiliser au mieux les fonds accessibles, quitte à modifier ses objets de recherche de manière opportuniste. Il apparaît complexe d'avoir une vision uniformisée de la gestion des budgets, qui ne devrait pas revenir à des enseignant-es-chercheur-ses. Il reste primordial que chacun-e s'empare du fonctionnement de son unité pour reprendre la main sur des décisions toujours très politiques quand il s'agit de budget. ■

Il reste primordial que chacun-e s'empare du fonctionnement de son unité pour reprendre la main sur des décisions toujours très politiques quand il s'agit de budget.



© Pixabay

Un paysage de financements en puzzle...

Pierre Ouzoulias : « Il faut remettre en cause le fonctionnement actuel de la science »

Coauteur avec Pierre Henriot du rapport parlementaire « Promouvoir et protéger une culture partagée de l'intégrité scientifique », rédigé au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) et diffusé en mai dernier*, le sénateur et chercheur Pierre Ouzoulias revient sur l'emballlement du système scientifique à l'origine de recommandations faites en matière d'intégrité scientifique.

Propos recueillis par **ALEXANDRE ZIMMER**,
membre du bureau national
et coresponsable du secteur Recherche

Comment le système scientifique en est-il arrivé à générer les pratiques dont vous rappelez les typologies dans la partie du rapport intitulée « Appréhender les méconduites scientifiques » ?

Le rapport a mis en évidence une relation entre le changement systématique de faire de la recherche et l'augmentation des méconduites scientifiques. Jusqu'à présent, une forme de relation entre tous les membres d'une équipe protégeait l'intégrité scientifique et faisait que chacun assurait un contrôle bienveillant du travail des autres. Ce lien organique entre les membres d'une équipe a été rompu par une course effrénée à la publication, et une forme de starification de la science. Dans différentes affaires, on voit une montée de l'encadrement de doctorants et postdoctorants, de résultats spectaculaires, de tout un système scientifique qui s'est emballé.

Comme la charte de désexcellence que vous citez le sous-tend – « La fraude est un produit dérivé de l'excellence » –, on peut pointer le rôle des financements concurrentiels par appels à projets (AAP) dans le risque de fraude et de conflit d'intérêts. Comment essayer d'en sortir et rééquilibrer le financement de la recherche en faveur de financements pérennes synonymes d'une confiance qui serait restituée aux chercheurs ?

Bien évidemment, l'écosystème des AAP participe à ce marché concurrentiel de tout le monde avec tout le monde : entre individus, institutions et pays. Si chaque chercheur agit en conscience, on rencontre de plus en plus de situations où le chercheur doit chercher ses ressources propres auprès du privé, et ce n'est pas compatible. Si l'on veut des chercheurs avec des avis incontestables, il faut leur donner des ressources propres, et j'ajouterai un statut de fonctionnaire. Dans les auditions menées, beaucoup de parlementaires considèrent qu'il

faut un rééquilibrage pour les laboratoires, y compris à l'ANR et au CNRS. Sauf que, même si la LPR a prévu des sommes pour cela, il n'y a rien dans la politique actuelle qui aille vers ce rééquilibrage. Le plus simple serait d'abonder directement la dotation des établissements, ce qui permettrait pour le coup un véritable « ruissellement » afin de renforcer le financement propre des laboratoires. Il faut bien comprendre que subsiste à Bercy une suspicion de principe sur des chercheurs qui rechercheraient des résultats pour se faire plaisir et qui ne serviraient pas la société ! Les décideurs financiers veulent des résultats, ce que l'ANR et les programmes sur projet doivent garantir : de l'argent bien utilisé à court terme afin de mesurer l'impact des crédits versés sur les capacités d'innovation des entreprises françaises. En France, on reste ainsi avec une haute administration publique majoritairement coupée du système de recherche là où, en Allemagne par exemple, on ne travaillerait pas sans doctorat. L'incompréhension se ressent aussi sur les bancs du Sénat et de ceux de l'Assemblée nationale où l'on ne compte plus qu'une poignée d'universitaires et de chercheurs. Un fossé s'est de fait creusé entre la haute fonction publique, la représentation nationale et le public. Car c'est aussi un manque d'intérêt des chercheurs pour le travail parlementaire, tout cela participe aux difficultés et donne quelques pistes de travail pour changer les mentalités et tenter de rétablir une confiance réciproque.

Vous proposez d'instaurer une culture partagée basée sur un environnement de recherche favorable, faisant ainsi écho au mouvement de *slow science*. Comment ralentir la science ?

Le progrès n'est pas corrélé à cette augmentation des travaux de recherche. Au contraire, on sait suivant les disciplines qu'une partie significative des travaux n'est lue par personne. Pourquoi et pour qui cherche-t-on ? Il faut remettre en cause le mode de fonctionnement actuel de la science, avec

Le rapport a mis en évidence une relation entre le changement systématique de faire de la recherche et l'augmentation des méconduites scientifiques.

* Disponible en ligne : www.senat.fr/rap/r20-428/r20-4281.pdf.



sans doute des recherches moins nombreuses mais gagnant en qualité, du temps pour les échanges entre chercheurs. Au HCERES, je suis effrayé par le discours que trop d'intégrité scientifique dans la science française pourrait créer des distorsions de concurrence avec l'étranger et de comprendre en filigrane qu'il faut pouvoir continuer de « tricher » un peu sur la scène internationale pour ne pas se laisser distancer ! C'est une absurdité car on oublie à quoi sert la science. Il ne s'agit pas d'un produit commercial comme les autres sur lequel tous les coups seraient permis, mais du progrès des connaissances où les productions sont mises en commun pour le bien-être de tous. Dire cela aujourd'hui est ringard, et c'est désespérant. Pourtant, la pandémie a démontré que si l'on avait continué de maintenir un cadre très concurrentiel, quelques pays auraient eu accès au vaccin et d'autres non. La pandémie a disqualifié un peu ce système concurrentiel mais le risque est grand de vite oublier et de ne pas faire évoluer les pratiques.

Dans le même esprit, on peut considérer que votre proposition de serment à l'issue de la soutenance de la thèse portée dans la LPR s'inscrit dans cette prise de conscience d'un nouveau tempo de la science. Pouvez-vous nous rappeler ce dont il retourne car tous les

collègues n'ont peut-être pas saisi le pourquoi et la portée de ce serment désormais inscrit dans l'article 612-7 du Code de l'éducation ?

Lors de mes auditions pour l'OPECST, j'ai été saisi par le témoignage de postdoctorants en biologie soumis à d'énormes pressions de la part de leurs patrons pour aller vite et enjoliver les résultats à publier. Certains avaient dit qu'ils aimeraient bien une protection légale comparable à celle du médecin et de son serment d'Hippocrate qui lui permet de refuser des actes médicaux. C'était l'idée ici pour qu'un postdoctorant puisse avoir une base déontologique pour refuser des ordres de sa hiérarchie qui pouvaient conduire à des méconduites scientifiques. Évidemment, on peut aussi travailler à supprimer la précarité du postdoctorant passant d'un contrat à un autre, mais ici c'est la possibilité de donner – pour les écoles doctorales qui choisiront de s'en saisir – des outils pour mettre en avant sa déontologie et son éthique. Il manquait quelque chose après la soutenance de thèse, un rite qui permette d'accueillir dignement le nouvel impétrant au sein de sa discipline. Dire au jeune docteur qu'il avait certes passé un examen mais qu'il entrait aussi dans la discipline en devenant un pair parmi les pairs et qu'il se devait de défendre un certain nombre de règles propres à sa discipline. ■

Le sénateur
Pierre Ouzoulias.

« La pandémie a disqualifié un peu ce système concurrentiel mais le risque est grand de vite oublier et de ne pas faire évoluer les pratiques. »